

PERSPECTIVES DE L'INTÉRIEUR

ASSOCIATION CANADIENNE DE SURVEILLANCE CIVILE DU MAINTIEN DE L'ORDRE

Hôtel Sheraton, Salle Fort William

Du 29 mai 2017 au 31 mai 2017

Jour 1 – Lundi 29 mai 2017

7 h	Inscription à la conférence et déjeuner pour les délégués
8 h 30	Mot de bienvenue – Ian McPhail, président de l'ACSCMO L'honorable Andrew Parsons, ministre de la Justice et de la Sécurité publique, William J. Janes, chef de police, Force constabulaire royale de Terre-Neuve
9 h 15	Perspectives en matière de gestion des crises Modérateur : Stan Lowe Panélistes : Tony Keller Tom Stamatakis, Anil K. Kapoor
10 h 45	Pause
11 h	Perspectives en matière de gestion des crises (suite)
12 h 30	Dîner prévu par l'ACSCMO
13 h 30	Diversité Modérateur : Ian McPhail Panélistes : Peter Soly Brian Corr, président
15 h	Pause
15 h 15	Civilisation : quelle est la bonne réponse? Modérateur : Zane Tessler Panélistes : Ronald J. MacDonald Micheal Vonn
16 h 45	Assemblée générale annuelle de l'ACSCMO et élection des dirigeants
17 h 30	Réception de bienvenue De 17 h 30 à 19 h

RENSEIGNEMENTS SUR LES SÉANCES – JOUR 1

PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE GESTION DES CRISES

De 9 h 15 à 10 h 45

Modérateur : Stan Lowe, commissaire,
Bureau du commissaire des plaintes contre la police de la Colombie-Britannique

Panélistes : Tony Keller,
Globe and Mail

Tom Stamatakis,
Association canadienne des policiers et Syndicat des policiers de Vancouver

Anil K. Kapoor,
Kapoor Barristers

La régularité avec laquelle la police est confrontée à des personnes traversant des crises émotionnelles ou mentales représente une problématique sociale générale. Par rapport aux appels reçus, l'un des aspects majeurs du maintien de l'ordre consiste à gérer les « individus émotionnellement perturbés ». Pour y faire face, des unités spécialisées et des équipes intégrées ont été créées pour essayer de résoudre le problème. Néanmoins, certaines interactions entre la police et les personnes en crise émotionnelle ou mentale aboutissent à l'usage d'une force mortelle. Ce panel met l'accent sur quatre perspectives à la suite d'un incident tragique : les recommandations pour la famille d'une personne en crise, la police, les médias et l'agence de surveillance. Chaque membre du panel donnera son propre point de vue unique après un incident tragique et la démarche à suivre par l'entremise du processus de surveillance civile.

PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE GESTION DES CRISES (SUITE)

De 11 h à 12 h 30

Modérateur : Gerry McNeilly, directeur,
Bureau du directeur indépendant de l'examen de la police

Panélistes : Tony Keller,
Globe and Mail

Tom Stamatakis,
Association canadienne des policiers et Syndicat des policiers de Vancouver

Anil K. Kapoor,
Kapoor Barristers

La seconde session sera une séance d'interrogation, au cours de laquelle un certain nombre d'enjeux en lien avec chacune des quatre perspectives uniques du panel seront examinés. La participation du public est bienvenue et souhaitée pour que ces enjeux soient étudiés de façon animée.

RENSEIGNEMENTS SUR LES SÉANCES – JOUR 1 (SUITE)

DIVERSITÉ

De 13 h 30 à 15 h

Modérateur : Ian McPhail, c.r., président,
Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC

Panélistes : Peter Sloly, directeur exécutif
Deloitte

Brian Corr, président,
National Association for Civilian Oversight of Law Enforcement

Au fur et à mesure que la population canadienne se diversifie, sur le plan racial, ethnique, social, religieux et culturel, les difficultés que rencontrent les services de police se diversifient également. Les difficultés inhérentes aux organismes de surveillance et d'examen des services de police augmentent également. Notre panel nous aidera à y trouver notre chemin.

CIVILISATION : QUELLE EST LA BONNE RÉPONSE?

De 15 h 15 à 16 h 45

Modérateur : Zane Tessler, directeur exécutif,
Unité des enquêtes indépendantes du Manitoba

Panélistes : Ronald J. MacDonald, c.r., directeur,
Équipe d'intervention de la Nouvelle-Écosse en cas d'incident grave

Micheal Vonn, directrice de la politique,
Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique

Les organismes membres de l'ACSCMO existent parce que la surveillance de la police par la population civile est un élément important et constituant de notre système de justice pénale. En règle générale, le public canadien préfère aujourd'hui que les enquêtes pénales qui portent sur des affaires graves soient prises en charge par des organismes civils indépendants, et demande que le règlement des plaintes relatives à la conduite soit supervisé par un organisme civil. Mais ces principes généralement acceptés ne répondent pas à une question capitale : faut-il que ces organismes soient composés uniquement de civils, ou peuvent-ils contenir des membres actuels ou anciens des forces de l'ordre? Le fait d'avoir plus de civils est-il avantageux pour l'organisme, ou est-ce le contraire? Comment le civil perçoit-il le monde complexe qu'est l'enquête policière et l'usage de la force? Si le groupe comprend un ancien membre des forces de police, comment peut-on rassurer le public que chaque affaire reçoit un traitement impartial? Ces questions, et bien d'autres, seront abordées en profondeur par les experts sous la forme d'un débat. L'assistance sera incitée à y participer.

PERSPECTIVES DE L'INTÉRIEUR

ASSOCIATION CANADIENNE DE SURVEILLANCE CIVILE DU MAINTIEN DE L'ORDRE

Hôtel Sheraton, Salle Fort William

Du 29 mai 2017 au 31 mai 2017

Jour 2 – Mardi 30 mai 2017

7 h 30	Déjeuner pour les délégués
9 h	Éthique Modérateur : John Clarke Panélistes : Brent Cotter Robert Seymour Wright
10 h 45	Pause
11 h	Formation dans les organismes de surveillance civile Modérateur : Zane Tessler Panélistes : Salman Azam Margaret Corion
12 h 45	Dîner prévu par l'ACSCMO
14 h	Transparence dans les procédures disciplinaires et celles de l'Unité des enquêtes spéciales : Veiller à l'ouverture tout en respectant la vie privée Modérateur : David Loukidelis Donovan F. Molloy Panélistes : Susan D. Hughson Catherine Tully
15 h	Pause
15 h 15	L'intérêt du public et sa participation dans les médias sociaux : le quoi, le comment et le si Modérateur : Ronald J. MacDonald Panélistes : Theresa Rath Rosemary Parker Salman Azam
16 h 45	Photo de groupe
18 h	Souper du Conseil des directeurs et des délégués Présentation du prix Mitchell-Lewis Divertissement assuré par les Ennis Sisters

RENSEIGNEMENTS SUR LES SÉANCES – JOUR 2

ÉTHIQUE

De 9 h à 10 h 45

Modérateur : John Clarke, directeur exécutif,
Commission des plaintes du public de la Saskatchewan

Panélistes : Brent Cotter, président,
Commission des plaintes du public de la Saskatchewan
Robert Seymour Wright,
maîtrise en travail social, travailleur social agréé

Un des aspects primordiaux de la déontologie professionnelle est le devoir d'être compétent dans son domaine. Un des volets de cette compétence, qui touche de très près notre travail et par lequel sont concernés les agents de police et les membres des organismes de surveillance civile, est le devoir d'être « culturellement compétent ». Le présent panel examinera la nature du « savoir-faire culturel » dans le contexte du maintien de l'ordre et de la surveillance civile du maintien de l'ordre, mettant l'accent sur l'importance de cet aspect de la compétence professionnelle, les conséquences potentielles du manque de savoir-faire culturel, et les façons dont les professionnels de ces deux domaines du service public deviennent, ou peuvent devenir, culturellement compétents.

FORMATION DANS LES ORGANISMES DE SURVEILLANCE CIVILE

De 11 h à 12 h 45

Modérateur : Zane Tessler, directeur exécutif,
Unité des enquêtes indépendantes du Manitoba

Panélistes : Salman Azam, dirigeant administratif principal,
Unité des enquêtes indépendantes de la Colombie-Britannique
Margaret Corion, médiatrice

La surveillance policière est un domaine émergent et en développement au Canada. Puisque de plus en plus de civils accèdent à ce domaine, la formation en matière de surveillance joue un rôle essentiel aux fins de la professionnalisation du domaine et de l'établissement de normes sur la façon dont la surveillance devrait être exercée. Les membres du panel présenteront les tendances, les pratiques, les initiatives et les programmes qui sont actuellement en place, de même que ceux qui sont en cours d'élaboration en vue d'améliorer, de normaliser et de professionnaliser l'exercice de la surveillance policière au Canada. Les membres du panel feront également part de certains des enjeux courants et de l'état des programmes de formation actuels dans leurs territoires de compétence respectifs.

RENSEIGNEMENTS SUR LES SÉANCES – JOUR 2 (SUITE)

Transparence dans les procédures disciplinaires et celles de l'Unité des enquêtes spéciales : Veiller à l'ouverture tout en respectant la vie privée De 14 h à 15 h

Modérateur : David Loukidelis, c.r., président,
Law Enforcement Review Board

Donovan F. Molloy, c.r.,
Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée,
Terre-Neuve-et-Labrador

Panélistes : Susan D. Hughson, c.r., directrice exécutive,
Équipe d'intervention de l'Alberta en cas d'incident grave

Catherine Tully,
Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée,
Terre-Neuve-et-Labrador

Étant le rôle que remplit la police, et la nécessité de veiller à une conduite exemplaire de sa part, le public manifeste un intérêt envers l'ouverture et la transparence dans les procédures disciplinaires. Le fait de connaître les personnes qui ont reçu des mesures disciplinaires, et le motif de ces mesures, sont des considérations importantes, conformes au principe de la publicité des débats au Canada. En même temps, les agents de police, les plaignants et les témoins conservent d'importants droits dans la protection de leur vie privée, même dans ce contexte. Dans cette séance, on examinera des questions importantes portant sur l'ouverture des audiences et des procédures disciplinaires, et la manière de trouver le juste milieu dans la protection de la vie privée. On discutera de la question relative à la présence du public aux audiences disciplinaires, et à son accès après l'audience aux transcriptions des témoignages et des pièces à conviction, selon le principe de la publicité des débats. Les solutions pratiques visant à diminuer le fardeau porté par les autorités disciplinaires et les organismes de surveillance seront mises en avant. Les lois relatives à l'accès à l'information soulèvent également d'importantes questions. Comment les autorités disciplinaires peuvent-elles trouver un équilibre entre l'ouverture nécessitée par le droit d'accès à l'information et le devoir de protection de la vie privée? On abordera certaines considérations pratiques, en plus des difficultés posées par ces lois en matière de conformité.

Joignez-vous à ce panel d'experts dans l'accès à l'information, la protection de la vie privée et la discipline policière, qui se débattent avec la tension qui existe entre les principes d'ouverture et de protection de la vie privée, pour tous les concernés.

RENSEIGNEMENTS SUR LES SÉANCES – JOUR 2 (SUITE)

L'INTÉRÊT DU PUBLIC ET SA PARTICIPATION DANS LES MÉDIAS SOCIAUX : LE QUOI, LE COMMENT ET LE SI

De 15 h 15 à 16 h 45

Modérateur : Ronald J. MacDonald, c.r., directeur,
Équipe d'intervention en cas d'incident grave de la Nouvelle-Écosse

Panélistes : Theresa Rath, Communications,
Police régionale d'Halifax,

Rosemary Parker, gestionnaire, Communications et sensibilisation,
Bureau du directeur indépendant de l'examen de la police

Salman Azam, dirigeant administratif principal,
Bureau des enquêtes indépendantes de la Colombie-Britannique

Un des aspects fondamentaux de n'importe quel organisme de surveillance de la police est son devoir d'agir dans l'intérêt du public. Il s'agit notamment de bien communiquer avec le public lors des enquêtes, lors de la diffusion des décisions, et de mener une sensibilisation générale. Le présent panel essaiera de déterminer si les médias sociaux peuvent constituer une manière novatrice de faire participer le public, notamment sur les différentes plateformes qui existent, et s'il est judicieux de s'en servir dans certaines circonstances.

PERSPECTIVES DE L'INTÉRIEUR

ASSOCIATION CANADIENNE DE SURVEILLANCE CIVILE DU MAINTIEN DE L'ORDRE

Hôtel Sheraton, Salle Fort William

Du 29 mai 2017 au 31 mai 2017

JOUR 3 – Mercredi 31 mai 2017

7 h 30	Déjeuner pour les délégués
9 h	Conférencier principal : Juge Michael H. Tulloch
9 h 45	Pause
10 h	Média sociaux : souhaitez-vous vraiment les utiliser? Modérateur : Salman Azam Panélistes : Ronald J. MacDonald Theresa Rath Rosemary Parker
11 h 30	Mots de la fin par Ian McPhail Annonce de la conférence de l'ACSCMO 2018

RENSEIGNEMENTS SUR LES SÉANCES – JOUR 3

MÉDIAS SOCIAUX : SOUHAITEZ-VOUS VRAIMENT LES UTILISER?

De 10 h à 11 h 30

Modérateur : Salman Azam, dirigeant administratif principal,
Bureau des enquêtes indépendantes de la Colombie-Britannique

Panélistes : Ronald J. MacDonald, c.r., directeur,
Équipe d'intervention de la Nouvelle-Écosse en cas d'incident grave

Theresa Rath, Communications,
Police régionale d'Halifax,

Rosemary Parker, gestionnaire, Communications et sensibilisation,
Bureau du directeur indépendant de l'examen de la police

Pour les organismes de surveillance, les médias sociaux constituent un moyen de communiquer avec le public. Ils constituent également un moyen pour le public de communiquer avec l'organisme, et avec d'autres membres du public, sur l'organisme, ses actions et ses décisions.

Le présent panel examinera certaines situations qui risquent de survenir, et proposera des solutions pour chacune d'elles, notamment la réaction à avoir, le cas échéant, face à certains types de commentaires publics. Ce sujet invitera les présents à intervenir et sondera leurs opinions.